

**Approbation du compte-rendu du
Conseil Académique du 21 février 2025.**

Conseil Académique du 20 mai 2025

Délibération 2025/05/CAc-013

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment son article 24 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ❖ **Approuve le compte-rendu du Conseil Académique du 21 février 2025**

Toulouse, le 20 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

le 4 juin 2025



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 83

Nombre de membres présents ou représentés : 65

Nombre de voix favorables : 43

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 22

Ne prennent pas part au vote : 0